



Choisissez la carte qui convient le mieux aux besoins de votre entreprise.

Visa* Récompenses Affaires Banque Laurentienne	Visa* Remises Affaires Banque Laurentienne
 <p>Grâce au nouveau Programme de récompenses Banque Laurentienne, accédez aux offres exclusives de centaines de marques qui vous permettront d'accumuler des remises en argent¹.</p>	 <p>L'option de paiement supérieure qui répond aux besoins de votre entreprise. Grâce au nouveau Programme de récompenses Banque Laurentienne, accédez aux offres exclusives de centaines de marques qui vous permettront d'accumuler des remises en argent encore plus rapidement¹.</p> <p>Voyagez l'esprit tranquille grâce à une assurance voyage complète comprenant les soins médicaux et profitez également de l'assurance des achats et prolongation des garanties.</p>
Frais annuels²	
Frais annuels : 20 \$ Cartes additionnelles : 20 \$ chacune	Frais annuels : 110 \$ Cartes additionnelles : 50 \$ chacune
Taux d'intérêt annuel³	
Taux d'intérêt annuel sur les achats et les avances de fonds : 19,99 %	Taux d'intérêt annuel sur les achats et les avances de fonds : 19,99 %
Programme de récompenses Banque Laurentienne : Obtenez des remises en argent ou des récompenses	
NA	Obtenez une remise en argent de 0,75 % par dollar d'achat admissible sur les premiers 3 000 \$ portés au compte et une remise en argent additionnelle de 0,50 % par dollar d'achat admissible pour toute portion du solde mensuel dépassant 3 000 \$ portée au compte.
Accumulez des points récompenses grâce à des offres exclusives de marchands partenaires. Vos points seront automatiquement convertis en remises en argent, et celles-ci seront appliquées sur votre relevé à la fin du mois.	Accumulez des remises en argent additionnelles grâce à des offres exclusives de marchands partenaires. Vos remises seront automatiquement appliquées sur votre relevé à la fin du mois.

Visa* Récompenses Affaires Banque Laurentienne	Visa* Remises Affaires Banque Laurentienne
Programme d'assurances⁷	
Accident dans un véhicule de transport public⁴	
✓	✓
Soins et services hospitaliers, médicaux et paramédicaux⁴	
×	✓
Retard de bagages⁴	
×	✓
Annulation de voyage⁴	
×	✓
Collision / dommages pour les véhicules de location⁵	
✓	✓
Achats et prolongation des garanties⁶	
✓	✓
Vous vous demandez quelle carte choisir ?	
<ul style="list-style-type: none"> • Vous préférez une carte avec des frais annuels minimes. • Vous voulez profiter d'une protection de vos achats et de garanties prolongées. • Vous voulez une assurance pour les véhicules de location. • Vous n'avez pas besoin d'une assurance voyage complète comprenant les soins médicaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vous souhaitez souscrire à un programme de remises en argent pour tirer profit de tous vos achats professionnels. • Vous envisagez de voyager et recherchez une carte de crédit assortie d'une assurance voyage complète comprenant les soins médicaux. • Vous voulez profiter d'une protection de vos achats et de garanties prolongées.

Mentions juridiques :

Banque Laurentienne : Banque Laurentienne du Canada

* Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.

Renseignements importants : veuillez noter qu'en activant une nouvelle carte Visa Banque Laurentienne, le Titulaire et chaque Utilisateur autorisé en acceptent les conditions, y compris l'Entente régissant l'utilisation de la Carte Visa* Affaires Banque Laurentienne (et sa mise à jour, le cas échéant).

Les termes commençant par une lettre majuscule qui ne sont pas définis dans ce document ont la signification qui leur est attribuée dans l'Entente régissant l'utilisation de la Carte Visa* Affaires Banque Laurentienne, telle que mise à jour.

1. Pour plus de détails sur les modalités applicables au Programme de récompenses, consultez les Modalités relatives au Programme de récompenses Affaires.
2. Frais annuels non remboursables. Pour plus de détails, consultez l'Entente régissant l'utilisation de la Carte Visa* Affaires Banque Laurentienne.
3. Sous réserve de modifications et d'approbation du crédit par la Banque Laurentienne. Pour plus de détails sur la carte Visa* Banque Laurentienne, notamment sur le délai de grâce, les frais autres que les intérêts et la date à laquelle les intérêts commencent à courir, consultez l'Entente régissant l'utilisation de la Carte Visa* Affaires Banque Laurentienne. Pour plus de détails sur les taux d'intérêt applicables, veuillez consulter l'Entente régissant l'utilisation de la Carte Visa* Affaires Banque Laurentienne (et sa mise à jour, le cas échéant).
4. Émise par Canassurance Compagnie d'Assurance pour la garantie d'assurance accident dans un véhicule de transport public, et émises par l'Industrielle Alliance, Assurances et services financiers inc. et Canassurance Compagnie d'Assurance pour les autres garanties. Seules les personnes de 75 ans ou moins sont couvertes par la garantie d'assurance soins et services hospitaliers, médicaux et paramédicaux. Durée maximale de 31 jours pour les détenteurs de 65 ans ou moins et de 15 jours pour les détenteurs de plus de 65 ans pour la garantie d'assurance des soins et services hospitaliers, médicaux et paramédicaux. Certaines modalités et conditions s'appliquent. Pour plus de détails, consultez le Sommaire des produits d'assurance et l'Attestation d'assurance.
5. Souscrite par Chubb du Canada, Compagnie d'assurance. Certaines modalités et conditions s'appliquent. Pour plus de détails, consultez le Sommaire des produits d'assurance et l'Attestation d'assurance.
6. Émise par l'Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'assurances générales et Canassurance Compagnie d'Assurance. Garanties d'assurance des achats de 90 jours suivant la date d'achat contre le vol ou la détérioration accidentelle d'un article acheté avec votre carte et prolongation de la garantie du fabricant jusqu'à concurrence d'un an. Sous réserve des conditions applicables à chacun des produits. Certaines conditions s'appliquent. Pour plus de détails, consultez le Sommaire des produits d'assurance et l'Attestation d'assurance.
7. Pour plus de détails, consultez le Sommaire des produits d'assurance et l'Attestation d'assurance.